

Dr Hannibal
Lose yourself @ Nile
Entre nous
Jenny from the block vlToutes les infos
sur vos stations
favorites

L'ACTU SUISSE

Le Matin Online

EFFRIMER CLASSER EFFRAYER STATS



«Sabrie est un cas exemplaire»

REQUÉRANTS DÉBOUTÉS Le syndic Daniel Brélaz prend la défense de la serveuse du MilanYAN PAUCHARD
14 janvier 2005

Le symbole est fort. Le syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, a apporté hier son soutien à Sabrie Iballi, une jeune Kosovare de 29 ans, menacée d'expulsion. «Si elle est renvoyée dans son pays, Sabrie court des risques, notamment celui du mariage forcé, se justifie-t-il. Elle a toujours travaillé avec assiduité et ne peut pas être soupçonnée de profiter du système.»

Pour le magistrat écologiste, il est incompréhensible que la Confédération ait rejeté le dossier de la jeune femme, alors qu'elle correspond parfaitement aux critères d'intégration de la circulaire Metzler. D'ailleurs, son cas était l'un des 291 transmis cet automne à Berne par le groupe de travail mixte (Amnesty International et Service vaudois de la population) pour réexamen.

Arrivée en Suisse en mai 1999, Sabrie fait depuis des années le bonheur des clients du restaurant Le Milan à Lausanne. A tel point qu'elle est défendue bec et ongles par son patron, Saverio Vono, qui a plusieurs fois tenté d'obtenir un permis de travail pour sa protégée. Sans succès. C'est ce dernier, face à l'inflexibilité du canton, qui a pris contact avec Daniel Brélaz en début de semaine. Un syndic qui n'a pas hésité longtemps avant de prendre publiquement la défense de la requérante. «Sabrie est un cas exemplaire. Et ce n'est pas le seul.»

C'est la première fois depuis le début de l'affaire des «523», en juin 2004, que Daniel Brélaz se prononce publiquement en faveur des requérants déboutés. C'est un signal très clair envoyé au Conseil d'Etat, qui doit se déterminer mardi sur l'application des renvois.

La démarche du syndic est d'autant plus forte qu'elle est soutenue par l'ensemble de sa Municipalité. Hier après-midi, celle-ci a publié une prise de position importante. Elle demande au Conseil d'Etat de «renoncer aux renvois des requérants déboutés». Pour l'exécutif lausannois, l'Office des réfugiés (ODR), en refusant de nombreux dossiers conformes à la circulaire Metzler, a clairement violé l'accord signé au printemps 2004 entre Christoph Blocher et la délégation du gouvernement vaudois, emmenée alors par Pierre Chiffelle.

«Le canton de Vaud a été trahi par l'ODR, déplore Daniel Brélaz. Le Conseil d'Etat doit prendre ses responsabilités et ne pas exécuter sa part du contrat.» Le syndic se refuse cependant à faire de l'angélisme: «Notre appel ne concerne évidemment pas les requérants qui auraient un dossier juridique lourd.»

«Elle ne partira pas!»

Et si le gouvernement vaudois devait faire la sourde oreille? «Nous lui demanderons au moins de ne pas faire usage de la force», répond Daniel Brélaz. Au contraire de son homologue de Morges, Eric Voruz, prêt à faire barrage de son corps, l'écologiste n'empêchera pas les expulsions: «Ce n'est pas le rôle d'un syndic. Il y a assez de partis politiques et d'associations pour le faire. Par contre, nous ne mettrons pas la police de Lausanne à disposition du canton pour ces opérations.»

Remotivé par le soutien de son syndic, Saverio Vono croise les doigts. «Mais quoi que le Conseil d'Etat décide, Sabrie ne partira pas!»

Accédez
aux données
boursières
en temps réel
par SMS...
Grâce à
Swissquote
et au quotidien

Le Matin

Exemple : pour connaître instantanément le cours de l'action Edipresse, envoyez par SMS le code LM 01 5170 (code 5170 qui figure dans le tableau ci-dessous) au 1411. Chaque envoi vous sera facturé 80 cts.



SWISSQUOTE
LEADER SUISSE
DU TRADING ONLINE
www.swissquote.ch

• **UDC-Vaud**

Le parti de Jean-Claude Mermoud «soutient sans réserve la politique du Conseil d'Etat». Il s'est prononcé jeudi soir pour le retour immédiat des personnes déboutées.

© Le Matin Online

